

220C2769
FR0004529147-FS0824

30 juillet 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

TESSI
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 juillet 2020, complété par un courrier reçu le 30 juillet, la société par actions simplifiée Moneta Asset Management (36 rue Marbeuf, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 30 juin 2020, le seuil de 5% des droits de vote de la société TESSI et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 204 000 actions TESSI représentant autant de droits de vote, soit 6,26% du capital et 4,27% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre de droits de vote de la société TESSI.

Le déclarant a précisé détenir, au 29 juillet 2020, pour le compte desdits fonds, 233 771 actions TESSI représentant autant de droits de vote, soit 7,17% du capital et 4,89% des droits de vote de cette société¹.

¹ Sur la base d'un capital composé selon le déclarant de 3 259 967 actions représentant 4 782 864 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.